

DECISION N° 008-2025
Licences Microsoft

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20250131-DAJ-DEC-25-011-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2025

Publication : 31/01/2025

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis de la société SENETIC en date du 23/01/2025 pour l'acquisition de licences
Microsoft.

Considérant que la proposition de la société SENETIC est économiquement la plus
avantageuse ;

DECIDE :

De valider le devis de la société SENETIC pour l'acquisition de licences Microsoft d'un
montant de 52 673.05 € HT.

A Bernay, le 24/01/2025

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 27/01/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

